

Tribunaux de grande instance, tribunaux d'instance et juridictions de proximité (art.221-1 et 231-1 du Code de l'organisation judiciaire)

Janvier 2010



Légende

- Cour de cassation
- Cour d'appel, tribunal supérieur d'appel, chambre détachée de CA
- Département
- Tribunal de grande instance, tribunal de première instance et juridiction de proximité, section détachée de TPI et juridiction de proximité
- Tribunal d'instance (tribunal de police) et juridiction de prox., greffe détaché
- Communes de Paris, Lyon et Marseille :
 - TI à compétence exclusive en matière pénale (TP) et juridiction de proximité
 - TI sans compétence pénale et juridiction de proximité

Polynésie française

Wallis-et-Futuna

La Nouvelle-Calédonie

19

Réal.11/2009

Ministère de la Justice - Direction des services judiciaires - PSGP - ABI